



VAE Validation des Acquis de l'Expérience

Votre
expérience
mérite d'être
reconnue !

Cime Compétences en quelques chiffres...

26 ans
d'expérience

6
consultants
expérimentés

6 agences en
Auvergne Rhône Alpes

4 certifications
professionnelles



Une VAE C'EST QUOI ?

- > Avec la VAE, vous pouvez obtenir un diplôme, un titre ou une certification, sans reprendre d'études, uniquement grâce à votre expérience professionnelle et à vos compétences
- > La VAE est un dispositif légal, mis en place par la loi de modernisation sociale qui vous permet de valoriser les connaissances et les compétences acquises au cours de votre expérience et nécessaires pour le diplôme visé
- > La VAE concerne tous les niveaux de qualification : CAP, BEP, BAC Pro, DUT, BTS, Licence, Licence Pro, Master 1 et 2, Ingénieur, Doctorat...



Une VAE POUR QUOI FAIRE ?



Obtenir une
reconnaissance
officielle



Evoluer
professionnel-
lement



Sécuriser
votre parcours
professionnel



Développer
votre
employabilité



Augmenter
votre estime
de soi

- > Faire reconnaître votre expérience et vos compétences
- > Évoluer professionnellement ou obtenir une promotion interne
- > Avoir un diplôme reconnu
- > Bénéficier d'une certification dans le cadre d'un projet de création d'entreprise
- > Envisager de vous repositionner sur le marché de l'emploi
- > Accéder plus rapidement à une formation
- > Apporter du dynamisme à votre carrière
- > Obtenir de la reconnaissance et un sentiment de fierté



Une VAE COMMENT ÇA MARCHE ?

La VAE avec Cime Compétences c'est 5 étapes durant lesquels un consultant spécialisé vous accompagne et vous oriente de manière personnalisée.



ENTRETIEN

Mesure de la motivation, présentation du parcours, information et validation du choix de la certification.



RÉDACTION DU DOSSIER DE RECEVABILITÉ

Ce dossier va permettre au jury de décider ou non si votre expérience correspond bien au diplôme visé.



RÉDACTION DU DOSSIER DE VALIDATION

Ce dossier va mettre en valeur les liens entre votre expérience et le référentiel de compétences du diplôme.



SOUTENANCE DEVANT LE JURY

Pour vous permettre de présenter et de défendre oralement votre dossier.



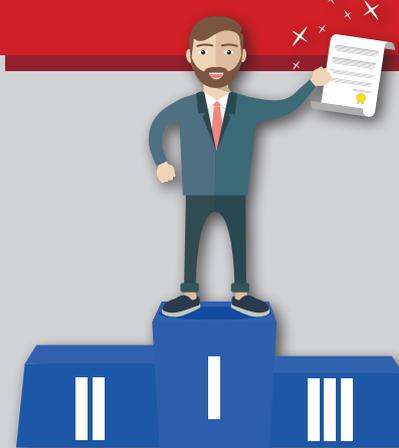
ÉVALUATION DE VOTRE VAE PAR LE JURY

Suite à cette évaluation trois cas de figures peuvent se produire...



Quels que soient votre âge, nationalité, statut et niveau de formation, vous pouvez réaliser une VAE si vous remplissez 2 conditions :

- Vous avez au moins 3 ans d'expérience (salariée, non salariée ou bénévole)
- Dans l'activité en lien avec le diplôme visé



- VALIDATION FINALE**
Vous obtenez la certification, votre diplôme est délivré en totalité
- VALIDATION PARTIELLE**
 - Vous pouvez entreprendre une formation complémentaire
 - Vous pouvez compléter votre expérience et refaire une demande de VAE
 - Vous réalisez les préconisations du jury
- REFUS DE LA VAE**

COMMENT FINANCER une VAE ?

Une VAE s'effectue à votre initiative ou à celle de votre employeur.

- > Lorsque la démarche est à l'initiative de l'employeur ou avec son accord, elle peut être financée dans le cadre du Plan de Formation de l'entreprise.
- > Lorsque la démarche est à l'initiative du salarié, une VAE peut être réalisée (avec l'accord de l'employeur sur le calendrier si elle est faite en tout ou partie sur le temps de travail) dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF). Elle peut également être financée dans le cadre du congé pour VAE.

Cime Compétences peut vous accompagner sur les démarches à suivre pour les prises en charges.



LES DE CIME COMPÉTENCES

- > Psychologues du travail, psychologues, coach, consultants en ressources humaines experts dans la pratique de la VAE
- > Un accompagnement personnalisé et adapté à vos capacités, vos difficultés, votre ressenti...
- > Qualité d'écoute irréprochable et analyse précise
- > Souplesse du planning de RDV adapté à vos contraintes

